



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION 03 septembre 2025	L'an deux mil vingt cinq Le 09 septembre à 20 heures 30 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Boris DUBUC, Maire. <u>Etaient présents</u> : DUBUC Boris, BACHELET Jacques, BONFILS Raymond, DAMBRY Christine, DUBOURDONNAY Xavier, Annick GUILLOU, Benoît LUCAS, Jean-Marie NOEL, Gaëlle SPINNER, Sandrine THOREL <u>Etaient absents</u> : Jean-Luc BERTHELOT, Isaline HAMEL <u>Procurations</u> : Philippe DIMARCO donne procuration à Jean-Marie NOEL Cindy MORELLEC donne procuration à Annick GUILLOU Géraldine EUDIER donne procuration à Boris DUBUC Mme Annick GUILLOU a été élue secrétaire de séance.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 15 PRESENTS : 10 VOTANTS : 13 PROCURATIONS : 3	<u>Délib.n°045/2025 : Délibération Avenant convention annuelle MJ4C</u> M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'animateur de la MJ4C n'intervient plus pendant la pause méridienne à la cantine scolaire maternelle depuis le 1 ^{er} septembre 2025. Un avenant est donc à signer afin de formaliser cet arrêt d'intervention. Pour l'année 2025, la participation financière de la commune n'est due que du 1 ^{er} janvier et 04 juillet 2025 pour l'intervention du midi. OBJET : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0
<ul style="list-style-type: none"> • D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier 	Pour extrait conforme, Le Maire, Boris DUBUC